Le Calavon

Rendre l'eau à la rivière

« *En Provence, on ne devrait pas construire une maison là où il n'y a pas d'eau* », rappelle Olivier Curel, le maire d'Apt, en affichant sa qualité de « bon paysan provençal » qui gère une exploitation de 100 hectares. Dans cette vallée où coule le Calavon, encadrée au nord par les monts de Vaucluse et au sud par la chaîne du Luberon, les élus ne peuvent effectivement pas faire fi de cette ressource vitale. Et ils sont les premiers à invoquer la figure de Jean de Florette[1] pour rappeler également que le partage de l'eau n'est pas une sinécure. Le manque d'eau appartenait à la culture provençale. Les plus vieux se souviennent de coupures d'eau durant les étés de leur enfance. Néanmoins, le Calavon connaît toujours des jours d'assec et le torrent méditerranéen de 84 kilomètres provoque des crues mémorables. Depuis 2005, le bassin à cheval sur le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence a été classé dans les priorités du plan national de gestion de la rareté de la ressource.

La gestion globale de l'eau demeure l'un des enjeux forts de ce territoire où la régulière augmentation de la population fragilise une terre de garrigue dominée par le Mourre Nègre, où les reliefs se traversent par le chemin des cavaliers ou les drailles au-dessus des fissures et des roches karstiques. La conscience de la nécessité d'agir s'est développée dans les années 1980. Des habitants du Luberon se sont mobilisés devant le spectacle de « la rivière assassinée » mis en avant par la presse. Les images du Calavon réduit à un filet d'eau pollué desservent les attraits touristiques du territoire, mais elles sont un aiguillon pour entamer la longue procédure qui va déboucher sur l'écriture d'un SAGE du Calavon. La violente crue qui dévaste la vallée en

1 Jean de Florette est l'un des personnages du drame provençal écrit par Marcel Pagnol, *Manon des Sources*.

janvier 1994 permet de convaincre les insensibles d'entrer dans un processus de concertation afin de prendre en compte tous les aspects de la gestion d'une rivière et de son bassin, qui rassemble 36 communes.

Aujourd'hui, les touristes charmés par le Luberon peuvent découvrir le pays d'Apt en empruntant la véloroute du Calavon sur le tracé d'une ancienne voie ferrée. Au-delà des vignes, des taches de genêts et des champs de lavandin, elle offre un panorama original sur des rives fréquentées par les hommes depuis la fin du paléolithique et sur le pont Julien, construit par les Romains. La véloroute, qui place la rivière en acteur majeur du territoire, passe par la commune phare du pays, l'ancienne colonie romaine devenue une ville de 12 000 âmes qui vend son image enluminée de fruits confits, décorée par les ocres, les faïences et les céramiques traditionnelles qui l'ont fait vivre depuis le XVIIIe siècle. Et dont la population aux accents provençaux ou d'autres pays méditerranéens croise depuis la fin du XXe siècle les pas de touristes et résidents nord-européens.

Toutefois, si la mise en place du SAGE[2] par le Parc naturel régional du Luberon a amélioré la qualité de l'eau, tous les problèmes ne sont pas résolus. « *Il n'y a pas tout le temps de l'eau dans le Calavon* », confirme Pierre Carbonnel, vice-président de la Communauté de communes du pays d'Apt et président de sa commission en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, le conseil d'exploitation. Il se réfère lui aussi d'emblée au SAGE « *dont l'objectif est de rétablir à terme un flux dans le lit de la rivière et de restaurer les milieux naturels aux abords du Calavon* ». Mais le maire de Saint-Martin-de-Castillon, homme souriant aux cheveux et regard châtaigne, insiste sur le caractère méditerranéen du cours d'eau torrentiel qui donne du fil à retordre aux élus : « *Il peut être à sec, et dix jours plus tard son niveau atteint 2,50 mètres ; les villes d'Apt et de Cavaillon ont connu des ravages importants. L'inondation de 2008 a causé des dégâts dont les riverains se souviendront longtemps.* »

La réflexion conduite pour élaborer le SAGE, la constitution d'une CLE[3] et la préparation d'un premier contrat de rivière qui a décliné une centaine d'actions engagées à partir de 2003 (plus de 23 millions d'euros en près de dix ans) ont mis en évidence les conflits d'usage de l'eau et permis de définir des priorités. Tandis que des industries de l'agroalimentaire ou du secteur agricole acceptent de traiter leurs rejets d'eaux usées, les principaux consommateurs d'eau sont invités à trouver d'autres points de prélèvement que le Calavon. Les communes sont toutes concernées. Pour Philippe Pierron, qui représente l'agence de l'eau sur ce secteur dans les années 2000, les objectifs assignés aux collectivités se déclinent selon deux axes.

« Les élus ont progressivement compris que pour sauver le Calavon les collectivités devaient trouver des ressources de substitution pour satisfaire leurs besoins en eau potable. Le président de la communauté de communes, Maxime Bey, a saisi l'importance de l'enjeu, a conduit la réflexion et convaincu ses collègues. L'autre impératif pour les collectivités était également de réaliser des économies d'eau en améliorant le rendement des réseaux. »

La ville d'Apt, importante consommatrice du bassin, a la première adopté le réflexe « substitution ». Elle a réalisé un forage profond dénommé le Fangas 1, mis en exploitation en 2005 dont le débit est de 3 000 mètres cubes par jour, soit près de moitié de ce que prélevait la ville jusqu'alors dans la nappe fluviale du Calavon. L'investissement représente un million d'euros. En parallèle, les villages à l'est d'Apt, organisés en SIVOM pour le service des eaux, connaissaient de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner, notamment en été. Leurs élus souhaitaient depuis longtemps que cette compétence cruciale pour des collectivités provençales soit transférée à la communauté de communes. Tel n'était pas le souhait de la ville centre, où les Aptésiens paient l'eau moins cher que leurs voisins.

Pour répondre aux besoins des communes rurales, prendre en compte l'évolution de la population du pays et diminuer encore les prélèvements sur le Calavon, les pouvoirs publics font pression pour qu'une solution collective soit trouvée en avançant pour motifs la cohérence de bassin et des économies d'échelle. Dans ce contexte, la communauté de communes a engagé des recherches d'eau dès 2006 et jusqu'en 2008. Un second forage, le Fangas 2, creusé à 600 mètres et à proximité du premier forage, va permettre de fournir 3 000 mètres cubes par jour qui ne seront plus prélevés sur le Calavon. De l'eau jaillit de ce forage dès 2008 grâce aux opérations conduites par la communauté de communes.

2 SAGE : le schéma d'aménagement et de gestion des eaux décline – à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, appelé unité hydrographique, ou d'un système aquifère – les grandes orientations définies par le SDAGE.

3 CLE : la commission locale de l'eau comprend des représentants de l'État (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %), parmi lesquels des associations de consommateurs, et/ou de protection de l'environnement, de riverains, de pêcheurs... Elle élabore le SAGE.

Cependant, la collectivité du pays d'Apt ne disposera effectivement de la compétence eau potable et assainissement collectif et non collectif qu'en janvier 2010. Cette année-là, une régie est mise en place sur la base des équipes et du matériel gérés jusqu'alors par le SIVOM et Apt. À propos de cette prise de compétence, le maire d'Apt évoque une « *histoire administrativo-politico-locale* », en rappelant que la ressource et le savoir-faire sont aptésiens et que ce transfert fut une opération « *forcée par les services de l'État* ». Depuis 2010, les services des eaux sont donc gérés par la communauté de communes du pays d'Apt, qui avait été créée en 1992 puis s'est agrandie pour rassembler en 2013 quinze communes adhérentes représentant une population de 23 000 habitants. Afin de tenir compte des contrats en cours dans différents villages, la communauté de communes a adhéré à des syndicats intercommunaux des eaux comme celui de Durance-Plateau d'Albion et de Durance-Ventoux, qui assurent la compétence eau potable pour trois communes via un contrat d'affermage. Pierre Carbonnel, président du conseil d'exploitation, veut bien faire comprendre qu'une réelle ressource de substitution a été trouvée avec ces deux forages pour satisfaire une grande partie des besoins de la communauté de communes en place des prélèvements opérés sur le Calavon. Il précise : « *Ces deux forages correspondent à deux aquifères, ils se rechargent indépendamment, sans interférences, nous l'avons validé dans la réalité.* »

Intelligence collective

Les débats de la CLE en 2011 autour de la question des prélèvements dans le Calavon ont été animés avant qu'un accord ne soit trouvé. C'est alors qu'a été scellé le volume du prélèvement de la communauté de communes au captage des Bégudes dans la nappe alluviale. En période d'étiage, il s'élève à 650 mètres cubes par jour, et à 2 000 mètres cubes le reste du temps. « *Le Parc naturel régional du Luberon et les agriculteurs semblent penser que nous n'agissons pas, alors qu'en période d'étiage nous ne prélevons plus que 20 % de nos besoins en eau potable dans le Calavon. Nous appliquons bien la décision prise au sein de la CLE. C'est sans doute un défaut de communication de notre part* », commente Fabrice Paqueteau, chef du service eau potable de la communauté de communes. Cependant, tout n'est pas réglé. Le moment de « bascule » entre les deux captages – du superficiel vers le souterrain – n'est pas encore précisément déterminé. Plus globalement, la révision du SAGE est bientôt achevée, les négociations se poursuivant autour de l'étude volume prélevable du Calavon… Les diagnostics des besoins actuels et à venir sont l'objet d'âpres débats. Différentes stratégies s'opposent et les considérations socio-économiques pour appréhender les besoins des différentes parties en présence sont jetées sur la table. Beaucoup d'intervenants martèlent qu'il ne faut pas vivre à crédit. Cependant, la tentation de recourir à d'autres réseaux hydrographiques est grande. Jusqu'où aller et pour quels usages ? Les questions demeurent ouvertes.

Pour « *soulager la ponction sur la ressource locale* » pour l'eau potable, la ville d'Apt a accepté l'installation d'une unité industrielle de potabilisation d'eau brute du canal de Provence. Cette eau est achetée par deux entreprises de l'agroalimentaire. Les agriculteurs de la vallée qui en ont la possibilité achètent de l'eau brute sous pression au canal de Provence afin d'irriguer leurs cultures maraîchères, les vergers ou la vigne. Olivier Curel, maire d'Apt et exploitant sur 100 hectares, met en avant cet avantage : « *Il faut rendre hommage aux anciens, qui ont fait le lobbying nécessaire pour que les ruraux éloignés de l'axe rhodanien et de la vallée de la Durance puissent aussi bénéficier de cette ressource en eau. Faute de quoi, nous ne serions pas là.* »

À Saignon, à quelques kilomètres d'Apt, là où ont été creusés les deux forages, Fabrice Paqueteau, directeur du service eau et assainissement de la communauté de communes, raconte les travaux qui ont tenu en haleine ses équipes durant de longs mois. Toutes les vannes et postes de commande pour la gestion des deux forages sont à l'heure actuelle abrités dans un même bâtiment. Le jeune homme brun est rejoint par l'ancien directeur des services de la communauté de communes, François Fornay. Les deux techniciens se souviennent des hésitations, des études, des débats qu'ils ont connus avant que la décision soit prise de définir un endroit où forer.

Une étude préalable avait permis de déterminer les besoins en eau du pays d'Apt, de dresser un bilan des ressources. Il était apparu que les tarifs que pourrait proposer la société du canal de Provence[4] pour une eau brute potabilisée seraient trop élevés comparativement à ceux de l'eau fournie par un forage en activité.

4 La société du canal de Provence (SCP), attributaire des droits d'eau du Verdon, est une société d'économie mixte constituée en 1957 ayant le statut original de Société d'Aménagement Régional (SAR). Elle remplit une mission de service public en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Par voie de concession, elle construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence, qui reviendront à la collectivité concédante, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2038. Depuis 1988, la SCP est également le concessionnaire du département de Vaucluse au titre de la concession départementale des réseaux du Calavon et du sud du Luberon.

Fabrice Paqueteau, qui gérait auparavant le service du SIVOM, apprécie la rationalité du transfert de compétences : « *Cette échelle intercommunale des services est plus pertinente, et nous pouvons développer le schéma d'adduction en eau et prévoir l'interconnection des réseaux.* » Il apprécie par ailleurs la complémentarité des actions sur le territoire : « *Le Parc naturel régional du Luberon a pour sa part engagé une action globale de communication sur les économies d'eau qui est appréciable.* » Sans tarder, son équipe s'est attelée aux travaux de sécurisation des réseaux, à leur renouvellement là où c'était indispensable, à l'amélioration du rendement interne des réseaux…

Des exigences réglementaires récentes[5] obligent à ce que le rendement des réseaux soit sensiblement augmenté. Le maire d'Apt espère que la communauté de communes pourra poursuivre le changement des compteurs individuels. Un tiers du parc a été renouvelé. Et s'il rappelle que la ville avait déjà réhabilité 4 kilomètres de canalisations avant 2010, il admet que l'amélioration du rendement du réseau sur sa ville, passé de 69 à 73 % est encore bien insuffisant. Deux villages, Castellet et Céreste, où les rendements atteignent respectivement 57 % et 64 %, doivent encore améliorer leur situation de façon sensible. Que représentent *in fine* tous ces travaux ? Pour le même service à la population, il s'agit de réduire la consommation d'eau de la communauté de communes. Cette dernière a fait ses comptes, elle a repéré les fuites, elle a élaboré un schéma eau potable en se fixant des objectifs.

« *Avec les élus, nous avons trouvé un accord. Les fuites d'eau étaient estimées à 2 700 mètres cubes par jour en 2010, elles seront ramenées à 1 700 en 2015. Nous avons tenu compte de la capacité des collectivités et nous n'avons pas appliqué de façon rude la réglementation – je parle du décret de 2012 relatif au plan de réduction des pertes sur les réseaux* », explique Philippe Pierron. Le représentant de l'agence de l'eau veut témoigner d'« *un travail en partenariat où chacun est resté à sa place, où la réglementation a été adaptée au territoire* ». Il souligne un autre point sur lequel « *l'intelligence collective a également servi le territoire* ». « *Nous avons compris que la communauté de communes ne pouvait envisager d'abandonner complètement le forage dans la nappe alluviale du Calavon ; les pouvoirs*

5 Le décret du 27 janvier 2012, pris pour l'application de l'article 161 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif au descriptif des réseaux d'eau et d'assainissement et au plan d'actions pour la réduction des pertes qui doit être établi d'ici le 31 décembre 2013.

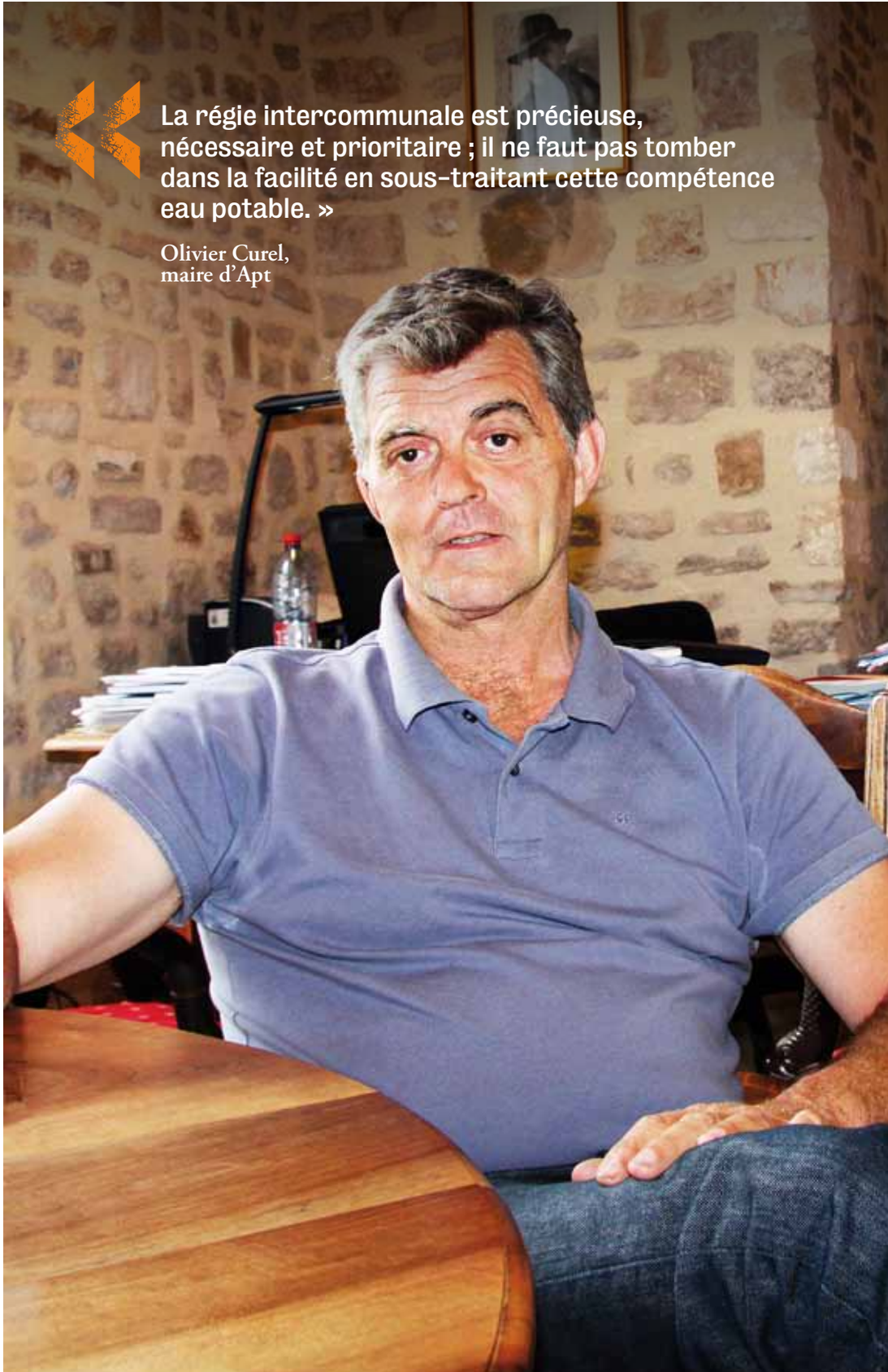

« La régie intercommunale est précieuse, nécessaire et prioritaire ; il ne faut pas tomber dans la facilité en sous-traitant cette compétence eau potable. »

Olivier Curel, maire d'Apt

publics ont tenu compte de la particularité locale et ont établi une disposition réglementaire autour de l'utilisation de ce forage. Ailleurs, nous aurions pu le fermer. »

Au-dessus de nos moyens

À l'approche de nouvelles élections municipales et de l'entrée en janvier 2014 de dix nouveaux villages dans les rangs de la communauté de communes, portant sa population à 30 000 habitants, de vieux débats politiques ont resurgi. Le choix entre gestion publique et gestion privée des services de l'eau est l'un de ceux-là en pays d'Apt. Le service eau potable est effectivement géré en régie pour la majorité des collectivités de la communauté de communes. En revanche, l'exploitation des installations des trois villages de Gargas, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars a été confiée par contrat d'affermage à une société privée par le syndicat Durance-Ventoux, qui les alimente en eau. Comme le rappelle Pierre Carbonnel, le transfert de la compétence eau à la communauté de communes avait été conditionné au maintien en régie du service pour la majorité des collectivités, dont huit disposaient auparavant de matériel et surtout de personnel attachés à la régie de l'ancien SIVOM.

Une partie des élus locaux craignent néanmoins que les tentations de recourir à une gestion privée des services augmentent avec les tensions sur la ressource et les offres d'eau de syndicats voisins. Le maire d'Apt, notamment, évoque un « *difficile combat* » et rappelle : « *La régie intercommunale est précieuse, nécessaire et prioritaire et il ne faut pas tomber dans la facilité en sous-traitant cette compétence eau potable.* » Selon lui, il est préférable d'étendre la régie à tout le périmètre de l'intercommunalité.

À l'est du pays d'Apt, à Viens, dont le beffroi plus que millénaire domine la plaine à 600 mètres d'altitude, le maire défend lui aussi fermement le principe de la régie publique. « *L'eau n'est pas une marchandise, j'ai dû me battre pour défendre cette idée autour de moi. Je suis attaché à la conception révolutionnaire du service public hérité de l'après-guerre, basé sur la solidarité financière et permettant une égalité des citoyens sur tout le territoire.* » Il sait que cette solidarité peut être un peu douloureuse pour certaines collectivités, le temps d'une mise

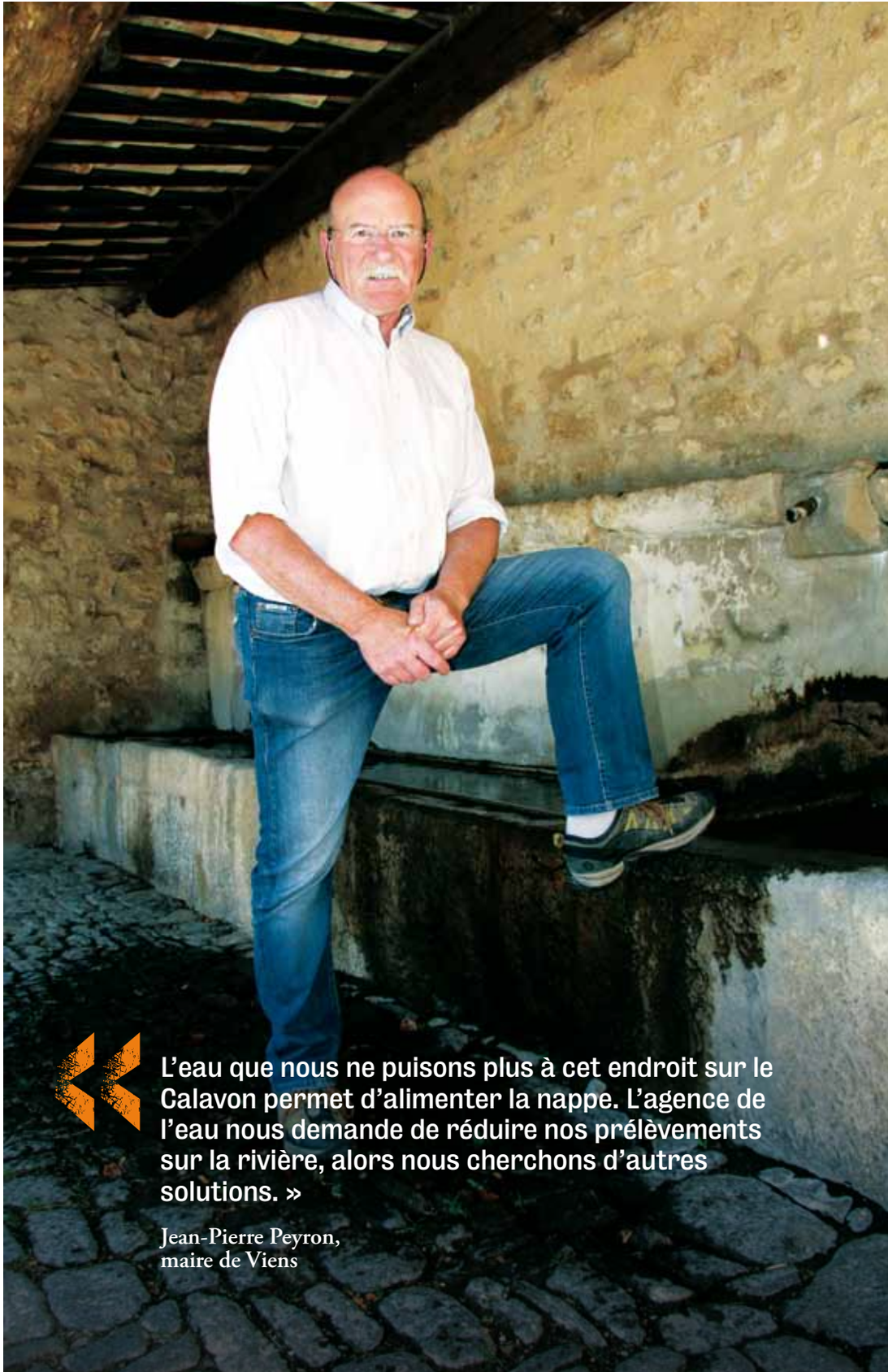

« L'eau que nous ne puisons plus à cet endroit sur le Calavon permet d'alimenter la nappe. L'agence de l'eau nous demande de réduire nos prélèvements sur la rivière, alors nous cherchons d'autres solutions. »

Jean-Pierre Peyron,
maire de Viens

à niveau. Il reconnaît que les citoyens d'Apt, par exemple, ont fait des efforts financiers, mais qu'ils ont bénéficié de services de la communauté de communes, tandis qu'à Viens le prix de l'eau aura baissé de 4 % par an pendant huit ans.

Entre les murs de pierre de ce village vivent 600 personnes en hiver, près de 1 400 en été. Viens a adhéré à la communauté de communes en 2003. Jean-Pierre Peyron salue les visiteurs d'un regard rieur. Devenu premier magistrat de la commune en 2002, l'homme à la généreuse moustache blond-blanc raconte les histoires d'eau de Viens. Dès son arrivée à la mairie, l'élu a considéré l'eau comme la priorité première de la collectivité, qui devait assumer la vicissitude d'entretenir un bien long réseau dans la campagne. L'approvisionnement de ce village provenait d'un forage – Château-Vert – dans le Calavon. « *Nous pompions 400 mètres cubes par jour, mais ce forage était sous la menace d'une décharge située à l'aplomb de celle-ci. Et nous avons échappé à une catastrophe.* » Une grave pollution virale a été détectée dans la commune, et cet épisode sans conséquence sanitaire fâcheuse a scellé la fermeture du forage en 2009.

Même s'il aurait souhaité que l'on étudie la possibilité d'utiliser cette eau pour un usage agricole, l'élu comprend la logique de l'administration : « *L'eau que nous ne puisons plus à cet endroit sur le Calavon permet d'alimenter la nappe. L'agence de l'eau nous demande de réduire nos prélèvements sur la rivière, alors nous cherchons d'autres solutions.*» Jean-Pierre Peyron considère que sa commune – l'une des plus hautes et la plus à l'est du pays d'Apt – se trouve toujours sous la menace d'une crise grave. « *Notre eau provient du syndicat de la Durance-Plateau d'Albion, les réservoirs d'eau sont insuffisants encore, de ce fait, il y a risque de rupture d'alimentation en cas extrême. Il y a déjà eu des difficultés techniques.* »

L'élu est conscient du problème délicat que représente toujours l'approvisionnement en eau en Provence. « *Il faudrait arrêter de construire des piscines – j'y pense en réalisant la révision de notre* PLU *–, instituer un barème progressif de l'eau et construire des retenues collinaires pour les usages dégradés de l'eau comme les bornes à incendie, par exemple.* » Il estime que ce serait un choix politique et financier que de retenir les eaux torrentielles de la Provence, comme cela avait déjà été fait voilà trente ans. Par ailleurs, il sait aussi que l'écrasante majorité de ses administrés n'a plus guère de notion de la limite des ressources

naturelles… « *Quand on tourne le robinet, ce doit être automatique, l'eau doit couler, car on paie…* » Et les habitants deviendraient fous, s'il n'y avait plus d'eau. Parole de maire.

À l'est et à l'ouest du pays d'Apt, les mêmes mises en garde s'élèvent. « *Nous vivons au-dessus de nos moyens puisque nous faisons déjà appel à des ressources exogènes au bassin versant* », avance Bruno Bouscarle, adjoint au maire d'Apt, vice-président de la CLE et président du SCOT pays d'Apt.

Il appelle de ses vœux la mise en place d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale de façon à prendre en compte l'évolution démographique globale et à pouvoir la conditionner aux ressources potentielles en eau.

« *Il est important d'améliorer les rendements de nos réseaux, de réduire le mitage sur le territoire, de travailler sur la densité de l'habitat.* » L'élu plaide pour la mixité de la ressource en eau sur le territoire (forage dans la nappe, dans la rivière et potabilisation), mais il met en garde contre la tentation de recourir trop facilement à l'eau brute de la Durance ou du canal de Provence, en estimant que cela permet de répondre à tous les besoins qui peuvent se manifester. Il rappelle que les étés secs entre 2003 et 2007 avaient donné l'alarme. Depuis lors, il a plu davantage, la rivière coule à nouveau… et les usages changent.

Plus radicalement, Bruno Bouscarle avance que l'eau est une énergie à ne pas consommer. Conséquence, « *la régie intercommunale vendrait moins d'eau, mais à un prix plus élevé, tout en recherchant une ergonomie maximale des réseaux !* ». Une démarche vertueuse qui ne serait en rien populaire… Autre mesure tout aussi impopulaire : « *Nous devons fournir beaucoup d'eau rare en été à une masse importante de touristes, il s'agirait de facturer l'eau en fonction de la disponibilité de la ressource, comme avec les tarifs heures creuses et heures pleines pour l'électricité. Le télé-relevé, la domotique permettraient de mettre en place des tarifs qui responsabiliseraient les consommateurs. Cependant, il s'agit d'abord de convaincre tous les élus de la nécessité de prendre de telles dispositions. Dans les années 1970, quand j'étais enfant, je me souviens que l'on manquait souvent d'eau l'été, et l'on y était habitué… aujourd'hui une coupure d'eau, et le maire est cloué contre une planche !* »

S'adapter à la pénurie

Pierre Carbonnel, vice-président de la Communauté de communes du pays d'Apt, est président de sa commission en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il ne perd pas de vue « *l'objectif du SAGE du Calavon, qui est de rétablir à terme un flux dans le lit de la rivière, d'éviter son dessèchement définitif* ». Il s'est engagé aux côtés de la plupart de ses collègues dans une diversification des points d'alimentation en eau et dans une restructuration des réseaux de la régie communautaire. Et cela dans un objectif : puiser le moins possible dans la rivière.

La communauté de communes a pris cette compétence eau potable après avoir réalisé un forage profond qui apporte un débit de 3 000 mètres cubes par jour et qui est venu compléter la ressource du premier forage effectué par la ville d'Apt trois ans plus tôt. « *Nous n'avons pas mis tous nos œufs dans le même panier à la communauté de communes. Nous ne voulons pas être trop dépendants d'une seule ressource, provenant par exemple de la Durance. Les deux forages profonds nous procurent 6 000 mètres cubes par jour en période d'étiage. Et nous utilisons dans une moindre mesure et avec des modulations selon les périodes d'étiage le captage des Bégudes sur la nappe du Calavon pour alimenter durant l'été la commune de Saint-Martin-de-Castillon.* » En définitive, la réduction du prélèvement sur le Calavon en période d'étiage a atteint 90 %.

Pierre Carbonnel connaît bien le territoire, ses réseaux d'eau et tous leurs points faibles. Il sait qu'après la diversification des prélèvements d'eau, le défi de la collectivité est d'économiser l'eau. Il explique que les services techniques travaillent à réduire partout les fuites d'eau.

Le président du conseil d'exploitation relève un autre sujet important pour les communes associées dans la régie : elles fixent ensemble le prix de l'eau. Les situations étaient disparates au moment du transfert de compétences en 2010. « *Nous avons décidé qu'en 2018 le prix de l'eau serait le même partout pour des prestations équivalentes.* »

« Ces deux forages correspondent à deux aquifères, ils se rechargent indépendamment sans interférence, nous l'avons validé dans la réalité. »

Pierre Carbonnel,
vice-président de la Communauté
de communes du pays d'Apt